



Ville de
CAGNES-SUR-MER



Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2015, autorisant la Commune à adhérer à la Fédération des boutiques à l'essai, la Ville souhaite contribuer à la redynamisation du boulevard Maréchal Juin et encourager la création de nouveaux commerces en mettant en œuvre les « boutiques à l'essai ».

L'objectif du dispositif « ma boutique à l'essai » est d'aider les créateurs d'entreprise à s'installer ou à développer leur projet grâce à une approche innovante, en impliquant la Ville, les partenaires d'accompagnement à la création d'entreprises (chambres consulaires, Plateforme Initiative...) et l'association de commerçants au bénéfice du développement économique local.

DESIGNATION DU LOCAL COMMERCIAL

Sur la Commune de Cagnes-sur-Mer, un local commercial, situé 61 boulevard Maréchal Juin, d'une superficie de 28 m² selon le plan ci-joint, comprenant également un local de 14m² au sous-sol et une place de parking.

OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les charges et conditions de sous-location.

CONDITIONS ET CHARGES

Durée du contrat

Le contrat de sous-location est consenti pour une durée de 6 mois renouvelable une fois à la seule décision de la Ville.

Le loyer mensuel est de 500€ TTC.

CONDITIONS DE SOUS-LOCATION

La sous-location sera faite sous les conditions suivantes :

• Destination projetée

Tout commerce à l'exception de toutes professions qui par le bruit, les odeurs ou les émanations qui s'en dégageraient seraient nuisibles ou désagréables aux occupants de la résidence ou aux voisins avec une préférence pour une activité d'équipement de la personne, de la maison, alimentaire ou certains services.

- **Qualité des candidats**

Tout candidat devra justifier au moment de la signature d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, en cas d'établissement dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

- **Modalités de présentation des candidatures**

Le dossier de candidature est à retirer au service Economique ou à demander en téléphonant au 04 89 22 40 82 ou en adressant un mail à economie@cagnes.fr.

Le dossier de candidature devra, ensuite, être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard le **vendredi 28 juin 2019**, à l'adresse suivante :

Service Economique municipal
6 bis boulevard Maréchal Juin
06 800 Cagnes-sur-Mer

CONDITIONS DE RETROCESSION

A la fin de la période d'essai, le sous-locataire pourra racheter le droit au bail à la Commune et deviendra titulaire du bail commercial.

- **Rachat du droit au bail : 9500 €**

- **Loyer mensuel : 750 € hors charges et hors taxes**